

# Le revenu salarial des femmes reste inférieur à celui des hommes

Thomas Morin et Nathan Remila, Insee

**E**n 2010, dans le secteur privé, les femmes ont un revenu salarial inférieur de 28 % à celui des hommes.

Depuis 1995, les écarts de revenu salarial ont légèrement diminué entre hommes et femmes, en particulier du fait que la part des femmes progresse parmi les cadres. Il reste qu'elles occupent encore plus de 70 % des postes d'employés, qui présentent les niveaux de salaire les plus bas.

La répartition entre hommes et femmes reste très différenciée selon les secteurs d'activité. Dans le commerce de détail et dans de nombreuses activités de services, les emplois sont surtout occupés par des femmes. Les salaires horaires et le nombre d'heures travaillées y sont souvent les plus faibles, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Dans l'ensemble du tertiaire, le revenu salarial moyen des femmes est inférieur de 27,5 % à celui des hommes.

Dans les secteurs de l'industrie et de la construction, les écarts de revenu salarial entre hommes et femmes sont moins marqués, mais le revenu salarial moyen des femmes reste inférieur de 18,8 % à celui des hommes.

En 2010, dans le secteur public, l'écart de revenu salarial entre hommes et femmes est de 18 %, soit 10 points de moins que dans le secteur privé. Cet écart est cependant resté stable ces dix dernières années.

En 2010, les femmes salariées du secteur privé ont perçu en moyenne un revenu salarial (*définitions*) net annuel de 15 600 euros, soit 28 % de moins que les hommes. Cet écart s'explique d'abord par un niveau de salaire horaire moyen inférieur de 18 % à celui des hommes. De surcroît, les femmes ont travaillé en moyenne dans l'année 13 % d'heures en moins. D'une part, compte tenu des périodes de chômage et d'inactivité, elles ont travaillé un peu moins de jours dans l'année (293 jours contre 303 pour les hommes). D'autre part, elles occupent plus souvent des postes à temps partiel.

Enfin, lorsqu'elles sont à temps complet, leur durée hebdomadaire de travail est également inférieure à celle des hommes ; elles effectuent, en particulier, moins d'heures supplémentaires.

## Les écarts de revenu salarial ont peu diminué jusqu'à la crise

Dans le secteur privé, l'écart de revenu salarial entre hommes et femmes a peu évolué de 1995 à 2008, passant de 34 % à 32 % (*graphique 1*). Avec la crise économique de 2008 et 2009, cet écart s'est contracté pour atteindre 28 % en 2010. En effet, la crise a touché tout particulièrement les secteurs d'activité à prédominance masculine (industrie, construction, intérim). Alors qu'en 2008, le nombre d'heures moyen travaillées par les femmes restait inférieur de 16 % à celui des hommes, comme en 1995, cet écart s'est réduit à 13 % en 2010 : le nombre d'heures travaillées par les hommes a diminué, alors qu'il continuait de progresser pour les femmes. Par ailleurs, l'écart de salaire horaire entre hommes et femmes s'est amenuisé lentement entre 1995 et 2008 passant de 21 % à près de 19 %. Depuis 2008, il s'est réduit plus rapidement, atteignant moins de 18 % en 2010, suite à la stagnation du salaire horaire des hommes. En effet les composantes variables de la rémunération (primes, intéressement, ...), qui concernent davantage les hommes, ont été peu dynamiques sur 2008-2010.

De 1995 à 2010, dans le secteur privé, la part de femmes diplômées du supérieur est passée de 23 % à 30 % et celle des hommes de 20 % à 23 %. Plus diplômées que les hommes, les femmes représentent une part croissante des cadres : en 2010, près de 35 % des cadres du privé sont des femmes, contre moins de 28 % en 1995 (*tableau 1*). Cette progression concerne aussi bien le secteur tertiaire que celui de l'industrie (y compris construction) et explique pour partie la réduction légère, mais régulière, des écarts de salaire horaire. Toutefois, en 2010, les femmes occupent encore plus de 70 % des postes d'employés, catégorie dont le revenu salarial est le plus faible. Depuis 1995, cette part n'a diminué que de 2 points.

Par ailleurs, les femmes et les hommes se répartissent encore très inégalement dans les différents secteurs d'activité. Ainsi, l'indice de « ségrégation » de Maclachlan par secteur pour

INSEE  
PREMIERE

les hommes et les femmes, égal à 28 %, n'a pas diminué entre 1995 et 2010. Cet indicateur mesure la part des individus qui devraient changer de secteur pour arriver à une égale répartition entre hommes et femmes dans l'ensemble des secteurs d'activité.

### Dans le tertiaire, le revenu salarial des femmes est inférieur de 27,5 % à celui des hommes

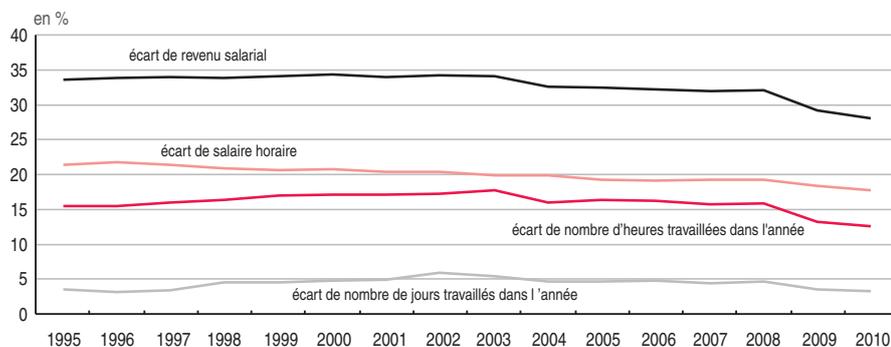
L'écart de revenu salarial entre les hommes et les femmes est plus élevé dans l'ensemble du secteur privé (28,1 %)

que dans chacun des deux grands sous-secteurs : le secteur tertiaire, c'est-à-dire le commerce et les services (27,5 %) et l'industrie (y compris construction, 18,8 %). En effet, 87 % des femmes contre 66 % des hommes travaillent dans le tertiaire, où les revenus salariaux moyens sont sensiblement inférieurs. En quinze ans, la part de salariés du privé qui travaillent dans le tertiaire est passée de 68 % à plus de 75 %.

En 2010, les femmes travaillant dans le tertiaire ont perçu un revenu salarial de 15 100 euros, soit 28 % de moins que les hommes (contre 33 % de moins en 1995) (tableau 2). Dans ce secteur, le salaire horaire des femmes est inférieur de près de 20 % à celui des hommes. Leur nombre d'heures travaillées au cours de l'année est près de 10 % plus faible. Comme dans l'ensemble du secteur privé, l'écart de revenu salarial dans le tertiaire s'est réduit plus sensiblement au moment de la crise.

Cependant, le secteur tertiaire recouvre des activités très différentes. Dans celles relativement paritaires avec des emplois souvent qualifiés (comme les activités financières et d'assurance), le revenu salarial est élevé mais les écarts entre les hommes et les femmes sont importants. Dans d'autres activités de services, comme l'action sociale, les revenus salariaux sont plus faibles et la proportion de femmes plus importante, notamment parmi les employés.

#### ① Évolution des écarts de revenu salarial entre les hommes et les femmes



Lecture : en 2010, les femmes travaillant dans le secteur privé ont perçu un revenu salarial inférieur de 28,1 % à celui des hommes, avec un salaire horaire inférieur de 17,8 % et un nombre d'heures travaillées dans l'année inférieur de 12,6 %. Le moindre nombre d'heures résulte d'un nombre de jours travaillés dans l'année inférieur de 3,3 % et d'une moindre durée de travail par jour.

Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés du privé, hors agriculture et salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, DADS, exploitation au 1/12.

#### ① Proportion de femmes par catégorie socioprofessionnelle

	1995	2000	2005	2010
Cadre <sup>1</sup>	27,7	29,5	31,4	34,7
Profession intermédiaire	41,7	43,9	45,9	45,3
Employé	72,7	73,2	73,1	70,5
Ouvrier	22,6	22,9	21,7	19,0
<b>Ensemble</b>	<b>41,4</b>	<b>42,4</b>	<b>43,5</b>	<b>43,3</b>

1. Y compris chefs d'entreprises salariés

Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés du privé, hors agriculture et salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, DADS, exploitation au 1/12.

#### ② Écarts de revenu salarial, de nombre d'heures travaillées et de salaire horaire par secteur en 2010

	Proportion de femmes (%)	Proportion de cadres <sup>1</sup> (%)	Revenu salarial annuel net (en euros)			Nombre d'heures travaillées dans l'année			Salaire horaire (en euros)		
			Hommes	Femmes	écart H/F (%)	Hommes	Femmes	écart H/F (%)	Hommes	Femmes	écart H/F (%)
<b>Tertiaire</b>	<b>49,9</b>	<b>15,1</b>	<b>20 792</b>	<b>15 072</b>	<b>27,5</b>	<b>1 402</b>	<b>1 264</b>	<b>9,8</b>	<b>14,83</b>	<b>11,92</b>	<b>19,6</b>
<i>dont commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles</i>	64,0	7,1	16 120	11 928	26,0	1 401	1 233	12,0	11,51	9,67	15,9
<i>dont action sociale</i>	75,5	3,3	14 055	12 435	11,5	1 353	1 246	7,9	10,39	9,98	4,0
<i>dont activités financières et d'assurance</i>	58,5	34,3	43 565	24 567	43,6	1 668	1 577	5,4	26,13	15,58	40,4
<i>dont activités spécialisées, scientifiques et techniques</i>	51,0	33,6	32 214	20 930	35,0	1 558	1 425	8,6	20,67	14,69	28,9
<b>Industrie</b>	<b>23,2</b>	<b>12,3</b>	<b>23 496</b>	<b>19 069</b>	<b>18,8</b>	<b>1 645</b>	<b>1 512</b>	<b>8,1</b>	<b>14,28</b>	<b>12,61</b>	<b>11,7</b>
<i>dont industrie textile</i>	61,6	9,3	23 025	16 147	29,9	1 624	1 526	6,0	14,18	10,58	25,4
<i>dont industrie pharmaceutique</i>	52,7	23,6	36 191	29 386	18,8	1 765	1 672	5,2	20,51	17,57	14,3
<b>Ensemble</b>	<b>43,3</b>	<b>14,4</b>	<b>21 700</b>	<b>15 603</b>	<b>28,1</b>	<b>1 484</b>	<b>1 297</b>	<b>12,6</b>	<b>14,63</b>	<b>12,03</b>	<b>17,8</b>

1. Y compris chefs d'entreprises salariés

Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés du privé, hors agriculture et salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, DADS, exploitation au 1/12.

## Des activités du tertiaire à prédominance féminine avec un faible revenu salarial

En 2010, dans le commerce de détail, les femmes représentent 64 % des effectifs, soit la même proportion qu'en 1995. Elles perçoivent un revenu salarial moyen de 11 900 euros nets. Ce faible montant est dû en partie à un salaire horaire moyen inférieur à 10 euros (contre 12 euros en moyenne pour les femmes dans l'ensemble du privé). Il est également dû au fait que, dans ce secteur, les temps partiels sont plus fréquents et les durées d'emploi plus courtes. Les femmes et les hommes y sont peu diplômés et plutôt jeunes : 40 % ont moins de 30 ans et environ 80 % ont un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat. En outre, près de 80 % des femmes salariées du commerce de détail sont des employés, contre seulement 57 % des hommes.

Dans l'action sociale, la proportion de femmes est plus importante encore (près de 76 % des effectifs) et leur revenu salarial y est également peu élevé : en 2010, il était de 12 400 euros. Ce secteur comprend notamment l'hébergement social et médico-social, les services d'aides à domicile et d'accompagnement. Les femmes y sont moins jeunes et un peu plus diplômées que dans le commerce de détail. Cependant, leur salaire horaire moyen reste également inférieur à 10 euros.

Les hommes employés dans l'action sociale perçoivent aussi des revenus salariaux modestes : en 2010, leur revenu salarial moyen est de 14 100 euros, contre 21 700 euros pour l'ensemble du secteur privé. Dans ce secteur, l'écart de revenu salarial entre hommes et femmes est d'environ 12 %, les deux tiers de cet écart s'expliquant par la différence d'heures travaillées.

## Des écarts prononcés dans les secteurs du tertiaire dont la main-d'œuvre est plus qualifiée

Dans d'autres secteurs du tertiaire, parfois relativement paritaires, dont les emplois sont plus qualifiés et les revenus salariaux plus élevés, l'écart de revenu salarial entre hommes et femmes est plus important. Ainsi, en 2010, dans les activités financières et d'assurance, les femmes perçoivent

un revenu salarial moyen de 24 600 euros, inférieur de 44 % à celui des hommes. Dans ce secteur, elles occupent également moins souvent des emplois de cadres que les hommes.

Entre 1995 et 2010, dans les activités financières et d'assurance, la part des femmes parmi les cadres a sensiblement augmenté, passant de 30 % à 42 %. Cette évolution ne s'est cependant pas traduite par une réduction des écarts de revenu salarial. Les femmes cadres sont en effet plus jeunes que leurs homologues masculins et elles ont moins d'ancienneté : leur salaire horaire est inférieur de 31 % à celui des hommes. Par ailleurs, la population croissante de cadres dans ce secteur est de plus en plus hétérogène. Parmi les cadres, en 15 ans, les écarts de revenu salarial entre hommes et femmes ont ainsi augmenté, passant de 27 % en 1995 à 34 % en 2010. La part des primes dans le salaire y est sensiblement plus élevée pour les hommes que pour les femmes, notamment pour les primes de performances individuelles.

Malgré une part croissante de femmes parmi les cadres, les services de conseil juridique, de comptabilité ou encore les activités immobilières présentent, eux

aussi, mais dans une moindre mesure, des écarts importants de revenu salarial entre les hommes et les femmes.

## Dans l'industrie, les différences de revenu salarial entre hommes et femmes se sont réduites ...

L'industrie (y compris construction) est un secteur à forte prédominance masculine (près de 77 % des effectifs). Le revenu salarial moyen y est supérieur à celui du tertiaire, ce qui contribue à accroître les écarts de revenu salarial entre hommes et femmes pour l'ensemble du secteur privé. Cependant, l'écart de revenu salarial entre femmes et hommes dans l'industrie est inférieur en moyenne à celui mesuré dans le tertiaire (19 % contre 28 %). D'une part, les différences de salaire horaire sont moins marquées : 12 % contre 20 % dans le tertiaire. D'autre part, l'écart de nombre d'heures travaillées entre hommes et femmes est également légèrement inférieur : 8 % dans l'industrie contre près de 10 % dans le tertiaire.

La structure socioprofessionnelle des emplois explique aussi en partie le plus faible écart de revenu salarial. Les

### Dans la fonction publique, des écarts de revenu salarial plus faibles, mais qui ne diminuent pas...

Dans la fonction publique, les salaires des titulaires (environ 80 % des agents de la fonction publique, hors militaires) sont soumis à des grilles statutaires qui garantissent de moindres écarts de traitement indiciaire entre les agents qui, à ancienneté donnée, occupent le même poste. Au traitement indiciaire s'ajoutent des montants de primes et indemnités variables, incluant notamment les heures supplémentaires. Les femmes occupent près de 65 % des postes dans la fonction publique. L'écart de revenu salarial entre les hommes et les femmes est de 10 points inférieur dans la fonction publique à celui du secteur privé : 18 % contre 28 % en 2010.

Dans la fonction publique d'État (FPE), l'écart de revenu salarial entre les hommes et les femmes est de 18 % en 2010 : 16 % pour les enseignants et 23 % pour les non enseignants. Les femmes perçoivent un salaire horaire inférieur de 15 % à celui des hommes et travaillent 4 % d'heures en moins dans l'année en moyenne dans la FPE.

L'écart de revenu salarial est de 17 % dans la fonction publique territoriale (FPT) et de 21 % dans la fonction publique hospitalière (FPH). Dans la FPH, les écarts s'expliquent presque intégralement par le salaire horaire des femmes qui reste très inférieur à celui des hommes (20 %). Les femmes y sont en effet surreprésentées parmi les catégories B et C (en grande partie des infirmières et aides-soignantes) et sous-représentées parmi les catégories A (en grande partie des médecins). En revanche, dans la FPT, l'écart de revenu salarial s'explique à la fois par un salaire horaire des femmes inférieur de 10 % à celui des hommes et par un nombre d'heures travaillées inférieur de 9 %.

En 2010, les femmes de catégorie A ont, en moyenne, un revenu salarial inférieur de 23 % à celui des hommes. Pour les catégories B, le revenu salarial moyen des femmes est en moyenne inférieur de 14 % à celui des hommes.

Les écarts de revenu salarial se maintiennent : ils n'ont baissé que d'un point au cours des 10 dernières années. En particulier, les femmes sont plus nombreuses parmi les enseignants. Or, le revenu salarial des enseignants est inférieur au revenu salarial moyen perçu par les agents de même catégorie de la fonction publique d'État, du fait d'une plus faible part de primes.

femmes sont moins nombreuses parmi les ouvriers (14 % des ouvriers sont des femmes), qui représentent presque 60 % des emplois industriels. Par rapport au tertiaire, elles sont relativement plus souvent cadres : elles représentent 23 % des salariés de l'industrie et 23 % des cadres, contre 50 % des salariés dans le tertiaire pour 38 % des cadres.

Entre 1995 et 2010, les différences de revenu salarial moyen entre hommes et femmes dans l'industrie ont sensiblement diminué, passant de 28 % à 19 %, notamment après la crise de 2008.

En 2010, l'industrie représente à peine 25 % des emplois du secteur privé, contre plus de 32 % en 1995. La baisse structurelle de l'emploi industriel a été amplifiée par la tendance à l'externalisation de certaines fonctions. Les emplois industriels qui disparaissent sont principalement des emplois ouvriers, et surtout d'ouvriers faiblement rémunérés. Autant d'emplois ouvriers occupés par des femmes que par des hommes ont été détruits au cours de ces 15 dernières années, soit 500 000 au total. Dans l'industrie textile, plus de 100 000 emplois féminins ont ainsi disparu. La proportion de femmes parmi les ouvriers de l'industrie, déjà faible en 1995, a donc diminué régulièrement sur la période, passant de 20 % à 14 %. Ces destructions d'emplois faiblement rémunérés expliquent, en partie, la baisse d'écart de revenu salarial entre hommes et femmes dans ce secteur.

Dans le même temps, la proportion de femmes a augmenté parmi les professions intermédiaires et surtout parmi les cadres. Celles-ci sont donc plus nombreuses dans les catégories où le revenu salarial est plus élevé. Ces catégories représentent une part croissante de l'emploi industriel, et contribuent à réduire les écarts de revenu salarial moyen. En particulier, les femmes occupent une part importante des postes de cadres dans les secteurs de l'industrie pharmaceutique, de la chimie et de l'énergie.

## ... mais dans certains secteurs de l'industrie, les différences de revenu salarial restent élevées

L'industrie pharmaceutique est un secteur paritaire : on y compte près de 53 % de femmes, et 50 % des cadres sont des femmes. Cependant, comme dans l'ensemble de l'industrie, le revenu salarial moyen des hommes est supérieur de 19 % à celui des femmes. Le nombre d'heures travaillées par les femmes n'est inférieur que de 5 % à celui des hommes. Mais l'écart moyen de salaire horaire entre hommes et femmes est légèrement plus élevé que dans l'ensemble de l'industrie (14 %). Chez les cadres de l'industrie pharmaceutique, l'écart de salaire horaire atteint 19 %. Les femmes cadres de l'industrie pharmaceutique sont beaucoup plus jeunes que les hommes : 15 % d'entre elles ont moins de 30 ans contre seulement 5 % chez les hommes. Dans ce secteur, les femmes sont plus diplômées que les hommes : plus de 55 % d'entre elles ont un diplôme au moins équivalent à bac + 2, soit 10 points de plus que pour les hommes ; elles sont plus diplômées aussi bien chez les cadres que parmi les professions intermédiaires.

## Sources

Les données utilisées dans cette étude sont issues du panel tous salariés, qui résulte du rapprochement des déclarations annuelles de données sociales (DADS) et des fichiers de paie de la fonction publique d'État (FPE). Ce rapprochement permet d'affecter à chaque salarié l'ensemble des salaires qu'il a effectivement perçus au cours de l'année, dans la fonction publique ou dans le secteur privé. L'appariement du panel tous salariés ainsi constitué avec l'échantillon démographique permanent permet de connaître pour les individus appariés leur niveau de diplôme.

L'étude porte sur l'ensemble des salariés en France métropolitaine, y compris les chefs d'entreprise salariés, qui ont occupé au moins un emploi au cours de l'année, hors agriculture et salariés des particuliers-employeurs. Pour les personnes qui ont exercé en cours d'année une activité salariée auprès d'un particulier-employeur, le revenu salarial est donc sous-estimé. Pour la fonction publique, les militaires ne sont pas pris en compte.

Cette étude vise à décrire et comparer la situation des femmes et des hommes salariés. Elle ne repose pas sur des régressions « toutes choses égales par ailleurs ». Pour de telles analyses, le lecteur pourra se reporter à la bibliographie.

## Définitions

**Le revenu salarial** correspond à la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, nets de toutes cotisations sociales, de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Le secteur d'activité du salarié et la catégorie socioprofessionnelle sont ceux de son poste principal (celui dont la durée d'emploi en nombre de jours est la plus importante dans l'année). Le revenu salarial peut se décomposer comme le produit d'un salaire horaire moyen sur l'année et d'un nombre d'heures rémunérées sur l'année.

## Bibliographie

- C. Minni, « Les disparités sur le marché du travail entre les femmes et les hommes : une analyse sur longue période », *Dares Analyse* 2012-015, mars 2012.
- L. Muller, « Les écarts de salaire entre les hommes et les femmes en 2009 : le salaire horaire des femmes est inférieur de 14 % à celui des hommes », *Dares Analyse* 2012-016, mars 2012.
- D. Meurs, S. Ponthieux, « L'écart des salaires entre les femmes et les hommes peut-il encore baisser ? », *Économie et Statistique* n° 398-399, mars 2007.

⇒ Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/abonnements>

⇒ **Pour vous abonner à INSEE PREMIÈRE :**

- Par internet : <http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

- Par courrier : retourner ce bulletin à l'adresse ci-après ou par fax au (33) 03 22 97 31 73

INSEE/CNGP - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2013

Abonnement annuel :  84 € (France)  106 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : \_\_\_\_\_ Activité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : \_\_\_\_\_ €.

Date : \_\_\_\_\_ Signature

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Direction Générale :  
18, Bd Adolphe-Pinard  
75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :  
Jean-Luc Tavernier

Rédacteur en chef :  
E. Nauze-Fichet

Rédacteurs :  
L. Bellin, J.-B. Champion,  
A. Houlou-Garcia, C. Pfister

Maquette : Sylvie Couturaud

Impression : Jouve  
Code Sage IP131436

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 2013

